

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**portant ouverture d'une enquête publique préalable à une autorisation environnementale relative au projet de création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Les Noës (42370) dans le département de la Loire, par la société S.A.S. PARC DES VENTS DES NOES**

La société S.A.S. PARC DES VENTS DES NOES dont le siège social est la communauté d'agglomération Roannais Agglomération 63 rue Jean Jaurès CS 70005 42311 Roanne Cedex et représentée par Monsieur Yves NICOLIN, président, a formulé une demande d'autorisation environnementale relative au projet de création d'un **parc éolien sur le territoire de la commune de Les Noës (42370) dans le département de la Loire**. Conformément aux dispositions du code de l'environnement, cette autorisation est assujettie à une enquête publique préalable.

Par arrêté préfectoral n° 112/2020 du 20 juillet 2020, cette enquête publique sera ouverte **du lundi 24 août 2020 à 09h00 au vendredi 25 septembre 2020 à 12h00** soit une durée de 33 jours.

Les informations afférentes au dossier susvisé peuvent être demandées au service Transition énergétique de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération, au moyen de l'adresse mail suivante : [eolien-public-local@roannais-agglomeration.fr](mailto:eolien-public-local@roannais-agglomeration.fr)

Compte tenu du contexte sanitaire et des mesures de distanciation physique liées à l'épidémie de covid-19, la consultation électronique ainsi que le dépôt des observations ou propositions sur le registre dématérialisé est à privilégier.

Durant toute la période d'enquête, le dossier de demande d'autorisation est consultable :

- en mairies de Les Noës (42370) siège de l'enquête et de la commune d'Ambierle (42820) et de Saint-Nicolas-des-Biefs (03250), en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture des services publics ;

- au siège de la société S.A.S. PARC DES VENTS DES NOËS situé à la communauté d'agglomération Roannais Agglomération 63 rue Jean Jaurès CS 70005 42311 Roanne Cedex, en version papier ainsi que sur un poste informatique, aux jours et heures habituels d'ouverture des services publics ;

- sur le site indépendant et sécurisé ouvert spécifiquement pour cette enquête à l'adresse suivante :

<https://www.registredemat.fr/eolien-les-noes> ;

- sur le site internet des services de l'État dans la Loire à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr) rubrique « Politiques Publiques – Environnement ».

Monsieur Daniel DERORY, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Lyon, assurera les permanences :

- **en mairie de Les Noës (42370) : le lundi 31 août 2020, de 14h00 à 17h00 et le samedi 19 septembre 2020 de 09h00 à 12h00,**
- **en mairie d'Ambierle (42820) : le lundi 24 août 2020, de 09h00 à 12h00,**
- **en mairie de Saint-Nicolas-des-Biefs (03250) : le jeudi 10 septembre 2020, de 13h30 à 16h30,**
- **au siège de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération (42311) : le vendredi 25 septembre 2020, de 09h00 à 12h00.**

Afin de respecter la distanciation physique, les personnes souhaitant, soit obtenir des informations relatives à ce dossier, soit consulter le dossier et/ou déposer une observation devront, au préalable, avoir pris un rendez-vous physique ou téléphonique pour l'une des permanences mentionnées ci-dessus, auprès du service Transition énergétique de la communauté d'agglomération Roannais Agglomération (au 04.26.24.90.90). Il ne sera reçu qu'une seule personne (au maximum deux personnes venues ensemble) à chaque rendez-vous. La durée du rendez-vous est fixée à vingt minutes maximum. Les gestes barrières devront être respectés. Il est demandé d'apporter son propre stylo si des prises de notes sont souhaitées ainsi que pour le dépôt d'observations et/ou de propositions. Le port du masque est recommandé lors des entretiens. Du gel hydroalcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle dédiée.

Pendant la durée de l'enquête **et jusqu'au vendredi 25 septembre 2020 à 12h00**, des observations pourront être formulées également :

- sur les registres d'enquête ouverts à cet effet dans chaque lieu de permanence (heures et jours habituels d'ouverture) ;
- par correspondance adressée au commissaire enquêteur, Monsieur Daniel DERORY, au siège de l'enquête à **l'adresse suivante (en précisant sur l'enveloppe la mention « Ne pas ouvrir ») : A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur - Enquête publique préalable à une autorisation environnementale relative à la création d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Les Noës dans le département de la Loire, présentée par la société S.A.S. PARC DES VENTS DES NOES – Mairie de Les Noës, 29 route de l'Avoine 42370 Les Noës ;**
- par voie électronique, sur le registre dématérialisé numérique accessible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet dédié à l'enquête à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/eolien-les-noes> ;
- à l'adresse courriel : [eolien-les-noes@registredemat.fr](mailto:eolien-les-noes@registredemat.fr)

A l'issue de cette enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la sous-préfecture de Roanne (sur demande préalable à l'adresse suivante : [sp-roanne@loire.gouv.fr](mailto:sp-roanne@loire.gouv.fr)) ainsi qu'à la mairie de Les Noës, siège de l'enquête, et en demandant, à ses frais, la communication ou la copie.

Ces documents resteront à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique. Ces informations seront mises en ligne sur le site Internet des services de l'État dans la Loire à l'adresse suivante : [www.loire.gouv.fr](http://www.loire.gouv.fr)

L'autorité compétente pour prendre la décision d'autorisation d'exploitation est le Préfet de la Loire.